



À L'HEURE DU CRIME...
OÙ ÉTIEZ-VOUS ?

UN JEU DE PASCAL ROUSSEL
ET CHRISTIAN LEMAY



À L'HEURE DU CRIME... OÙ ÉTIEZ-VOUS?

UN JEU DE PASCAL ROUSSEL ET CHRISTIAN LEMAY

BUT DU JEU

ON SOUÇONNE DEUX JOUEURS D'AVOIR COMMIS UN CRIME. POUR ÉVITER LA CONDAMNATION, ILS DOIVENT SE FABRIQUER UN ALIBI EN BÉTON ET DÉJOUER L'INTERROGATOIRE DES ENQUÊTEURS...

LES ENQUÊTEURS DOIVENT FAIRE CONDAMNER LES DEUX SUSPECTS. LES SUSPECTS ONT POUR BUT DE PROUVER LEUR INNOCENCE.

MATÉRIEL

70 CARTES ALIBI, COMPORTANT CHACUNE 2 ALIBIS ET 2 HEURES :

- 35 CARTES JAUNES DE FAIBLE DIFFICULTÉ ;
- 18 CARTES ORANGE DE DIFFICULTÉ MOYENNE ;
- 17 CARTES ROUGES DESTINÉES À DES JOUEURS AVERTIS.

16 CARTES CRIME.

DÉROULEMENT DU JEU

NOMMEZ UN MENEUR DE JEU. CELUI-CI DOIT BIEN CONNAÎTRE LES RÈGLES. UNE PARTIE SE DÉROULE EN 5 PHASES.

1. ACCUSATION

LE MENEUR DE JEU IDENTIFIE DEUX SUSPECTS PARMI LES JOUEURS (AU HASARD, OU SELON SON HUMEUR) ET LEUR REMET UNE CARTE ALIBI QU'IL PIOCHE AU HASARD APRÈS EN AVOIR CHOSI LA DIFFICULTÉ : JAUNE, ORANGE, OU ROUGE. EN DÉBUT DE PARTIE, LES JOUEURS DÉCIDENT DE JOUER AVEC LES PARTIES BLANCHES OU COLORÉES DES CARTES ALIBI. **REMARQUE :** POUR VOS PREMIÈRES PARTIES, IL EST CONSEILLÉ DE NE JOUER QU'AVEC LES CARTES JAUNES.

TOUS LES AUTRES JOUEURS SERONT ENQUÊTEURS.

LE MENEUR DE JEU PIOCHE UNE CARTE CRIME, OU INVENTE UN CRIME 1

(FARFELU, OU NON) DONT IL ACCUSE LES DEUX SUSPECTS. IL PIOCHE ENSUITE UNE NOUVELLE CARTE (CRIME OU ALIBI) POUR DÉTERMINER L'HEURE DU CRIME : IL CHOISIT L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX HEURES INSCRITES SUR LA CARTE.

PUIS IL DEMANDE AUX SUSPECTS OÙ ILS ÉTAIENT À L'HEURE DU CRIME. CES DERNIERS RÉPONDENT CE QUI EST INSCRIT SUR LA CARTE ALIBI QUI LEUR A ÉTÉ REMISE. CET ALIBI LEUR EST IMPOSÉ.

2. ISOLEMENT

LES DEUX SUSPECTS SE RETIRENT DANS UN ENDROIT ISOLÉ POUR Y PRÉPARER LEUR ALIBI. ILS DISPOSENT DE TROIS MINUTES. LE MENEUR DE JEU CHRONOMÈTRE CE TEMPS. LES SUSPECTS PRÉVOIENT LES QUESTIONS QUE LEUR POSERONT LES ENQUÊTEURS ET S'ENTENDENT SUR LES RÉPONSES QU'ILS FOURNIRONT.

EXEMPLE : LES SUSPECTS SONT ACCUSÉS D'AVOIR BRACQUÉ UNE ANIMALERIE SPÉCIALISÉE EN SCORPIONS. LA CARTE ALIBI LEUR INDIQUE QU'ILS ÉTAIENT AU CINÉMA À L'HEURE DU CRIME. IL EST FORT POSSIBLE QUE LES ENQUÊTEURS LEUR POSENT CES QUESTIONS : « DANS QUEL CINÉMA ? », « QUEL FILM ÉTIEZ-VOUS ALLÉ VOIR ? », « DANS QUELLE SALLE ÉTAIT-IL DIFFUSÉ ? », « AVEZ-VOUS MANGÉ DU POP CORN ? », « SI OUI, QUI A PAYÉ ? », « QUI A CHOISI LE FILM ? ». LES SUSPECTS ONT UNE DOUBLE TÂCHE : PRÉVOIR LES QUESTIONS ET SE SOUVENIR DES RÉPONSES QU'ILS INVENTENT !

PENDANT CE TEMPS, LES ENQUÊTEURS PRÉPARENT L'INTERROGATOIRE. ILS FORMULENT LES QUESTIONS QU'ILS POSERONT AUX SUSPECTS. CES QUESTIONS VÉRIFIERONT SI L'ALIBI INVENTÉ SE TIENT ! ELLES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT CONCERNER DIRECTEMENT L'ALIBI, ELLES DOIVENT EXIGER DES RÉPONSES COURTES. LES QUESTIONS DONNÉES AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT CONSTITUENT DE BONIS EXEMPLES. NOUS CONSEILLONS FORTEMENT AU MENEUR DE JEU DE NOTER CES QUESTIONS. BIEN QU'IL N'Y AIT PAS DE MAXIMUM, NOUS VOUS SUGGÉRONS ENTRE 8 ET 10 QUESTIONS.

3. PREMIER INTERROGATOIRE

UNE FOIS LES TROIS MINUTES ÉCOULÉES, LE MENEUR DE JEU AMÈNE UN SEUL SUSPECT DEVANT LES ENQUÊTEURS. CEUX-CI LUI POSENT 2

À L'HEURE DU CRIME...
OÙ ÉTIEZ-VOUS ?



ON A VU VOTRE VOITURE
ROULER À CONTRE-SENS
SUR L'AUTOROUTE

VOUS AVEZ TÉLÉCHARGÉ
ILLÉGALEMENT UN FILM
SUR INTERNET



LEURS QUESTIONS, ILS PEUVENT LES AJUSTER, OU EN AJOUTER D'AUTRES QUI LEUR VIENDRAIENT À L'ESPRIT. LE SUSPECT DOIT RÉPONDRE. IL NE PEUT PAS FENDRE L'ORLEU OU L'IGNORANCE (EXEMPLE : « QU'AVEZ-VOUS ACHETÉ ? - JE NE SAIS PAS. »). LE MENEUR DE JEU NOTE LES RÉPONSES. PENDANT CE TEMPS, LE DEUXIÈME SUSPECT DOIT ABSOLUMENT RESTER ISOLÉ POUR NE PAS ENTENDRE CE QUE SON COMPÈRE RAÇONTE.

4. SECOND INTERROGATOIRE

UNE FOIS LE PREMIER INTERROGATOIRE TERMINÉ, LE MENEUR DE JEU RAMÈNE LE DEUXIÈME SUSPECT. EN SAIDANT AU BESOIN DES NOTES DU MENEUR, LES ENQUÊTEURS LUI POSENT LES MÊMES QUESTIONS (ORDRE DES QUESTIONS PEUT ÊTRE DIFFÉRENT). LE PREMIER SUSPECT, QUI ASSISTE À LA SCÈNE, DOIT ÉVITER TOUTE RÉACTION ET NE PEUT COMMUNIQUER AVEC SON ACQUÊTE.

5. VERDICT

LE MENEUR DE JEU ET LES ENQUÊTEURS ONT MAINTENANT LA LOURDE TÂCHE DE DÉCIDER DE LA CULPABILITÉ OU NON DES SUSPECTS. LE VERDICT PEUT ÊTRE RENDU DE DEUX FAÇONS, SELON LE SOUHAIT DES JOUEURS :

① SOIT C'EST LE MENEUR DE JEU QUI DÉCIDE SEUL EN SON ÂME ET CONSCIENCE QUEL EST LE CLAN VAINQUEUR.

② SOIT LE MENEUR DE JEU DONNE SON SENTIMENT SUR L'AFFAIRE, AVANT LE VOTE DES ENQUÊTEURS. PUIS LES ENQUÊTEURS VOTENT À MAIN LEVÉE SUR LA CULPABILITÉ DES SUSPECTS.

REMARQUE : EN CAS D'ÉGALITÉ DE VOTES CHEZ LES ENQUÊTEURS, C'EST LE MENEUR DE JEU QUI DÉCIDE DU VERDICT.

QUELLE QUE SOIT LA MANIÈRE CHOISIE POUR ÉNONCER LE VERDICT :

> S'IL(S) JUGE(NT) QUE LES SUSPECTS ONT FOURNI DES RÉPONSES SUFFISAMMENT COHÉRENTES (IL PEUT Y AVOIR DE LÉGBRES DIFFÉRENCES), CEUX-CI SONT DÉCLARÉS « INNOCENTS ». VICTOIRE DES SUSPECTS !

> S'IL(S) JUGE(NT) AU CONTRAIRE QUE DES FAILLES SUFFISANTES ONT ÉTÉ MISES À JOUR DANS L'ALIBI DES SUSPECTS, CEUX-CI SONT DÉCLARÉS « COUPABLES ». VICTOIRE DES ENQUÊTEURS !

3

DANS TOUTS LES CAS, LE MENEUR DE JEU ET LES ENQUÊTEURS JUSTIFIENT LEURS DÉCISIONS EN METTANT EN AVANT LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'INTERROGATOIRE.

UNE NOUVELLE PARTIE PEUT ALORS COMMENCER.

INDICATIONS POUR LE MENEUR DE JEU

LE MENEUR DE JEU EXERCE UN RÔLE CAPITAL. IL DOIT ANIMER LE GROUPE ET BIEN MAÎTRISER LES RÈGLES. PARMI SES TÂCHES LES PLUS IMPORTANTES SE TROUVE CELLE D'APPROUVER TOUTES LES QUESTIONS POSÉES PAR LES ENQUÊTEURS.

LE MENEUR DE JEU DOIT REFUSER :

1. LES QUESTIONS TROP GÉNÉRALISTES (EXEMPLE : « QU'AVEZ-VOUS FAIT APRÈS ? ») ET/OU NON RELATIVES À L'ENQUÊTE (EXEMPLE : « QUELLE EST VOTRE COULEUR PRÉFÉRÉE ? »).

2. LES QUESTIONS RELATIVES AUX DÉTAILS DU CRIME : EN EFFET, LES SUSPECTS CLAMENT ÊTRE INNOCENTS ET N'ONT PAR CONSÉQUENT RIEN À CONNAÎTRE DU CRIME.

3. LES QUESTIONS AUXQUELLES LE SECOND SUSPECT AURAIT PEU DE CHANCE DE RÉPONDRE MÊME S'IL ÉTAIT AVEC LE PREMIER SUSPECT. EXEMPLE : « LORSQUE L'AUTRE SUSPECT EST ALLÉ ACHETER DU POP CORN, A-T-IL PAYÉ EN ARGENT COMPTANT, OU AVEC UNE CARTE ? » LE DEUXIÈME SUSPECT, S'IL EST RESTÉ DANS LA SALLE DE PROJECTION, NE PEUT PAS CONNAÎTRE CETTE RÉPONSE.

LE MENEUR DE JEU PEUT REFUSER DES QUESTIONS POUR D'AUTRES MOTIFS. EXEMPLE : UNE QUESTION EST TROP DIFFICILE, HORS DE PROPOS... IL DOIT JUSTIFIER SES REFUS.

© 2009 FERTI ET LE SCORPION MASQUÉ INC.

À L'HEURE DU CRIME... EST FABRIQUÉ EN UNION EUROPÉENNE.

4

À L'HEURE DU CRIME...
OÙ ÉTIEZ-VOUS ?

ALIBI

DANS UN IGLOO

12H

13H AU FOND D'UN PUIS

PARTIE TYPE DE « À L'HEURE DU CRIME... »

MJ : MENEUR DE JEU
S1 : SUSPECT 1 (MAXIME)

E1 À E8 : ENQUÊTEURS 1 À 8
S2 : SUSPECT 2 (JOËLLE)

PHASE 1 : ACCUSATION

MJ (S'ADRESSANT À TOUT LE MONDE) :
UNE FEMME EST RETROUVÉE MORTE DANS UNE BOUCHE D'ÉGOUT, POIGNARDÉE À PLUSIEURS REPRISSES.
PLUSIEURS TÉMOINS AFFIRMENT VOUS RECONNAÎTRE, MAXIME ET JOËLLE, C'EST POURQUOI NOUS VOUS AVONS FAIT VENIR ICI POUR RÉPONDRE À NOS QUESTIONS...
OÙ ÉTIEZ-VOUS, SAMEDI DERNIER... À 8H ?

S1 (PICHÉ UNE CARTE ALIBI AU HASARD ET EN PREND CONNAISSANCE) :
NOUS ÉTIONS... DANS UNE CABINE TÉLÉPHONIQUE EN SOUS-VÊTEMENTS.

PHASE 2 : ISOLEMENT

S1 ET S2 S'ISOLÈNT DANS UNE AUTRE PIÈCE POUR Y PRÉPARER LEUR ALIBI. ILS DISPOSENT DE 3 MINUTES.

LE MJ REVIENT AVEC LES 8 ENQUÊTEURS QUI PRÉPARENT LEUR INTERROGATOIRE. LE MJ A POUR TÂCHE D'APPROUVER LES QUESTIONS. IL NAÏDE PAS LES ENQUÊTEURS À EN TROUVER LE SUJET, MAIS IL PEUT LES AIDER À LES FORMULER POUR LES RENDRE CONFORMES.

PHASE 3 : PREMIER INTERROGATOIRE

MJ RAMÈNE S1 AUPRÈS DES ENQUÊTEURS.

MJ : MAXIME (S1), POUVEZ-VOUS NOUS DIRE OÙ VOUS ÉTIEZ SAMEDI DERNIER, VERS 8H ?

S1 : DANS UNE CABINE TÉLÉPHONIQUE... EN SOUS-VÊTEMENTS !

MJ : AH OUI ? LES ENQUÊTEURS ICI PRÉSENTS AIMERAIENT VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS À CE SUJET...

E1 : POUVEZ-VOUS PRÉCISER OÙ SE SITUE CETTE CABINE ?
S1 : C'EST CELLE AU COIN DE LA RUE ST-DENIS À PARIS.

E2 : COMMENT AVEZ-VOUS ATTERRI LÀ ?

S1 : NOUS ÉTIONS DANS UN BAR LA VEILLE AU SOIR. ON A TOUT PERDU À UNE PARTIE DE POKER, PUIS TOUS NOS VÊTEMENTS À UNE PARTIE DE STRIP POKER.

E3 : DANS QUEL BAR ÉTIEZ-VOUS ? (RÉAGISSANT À LA RÉPONSE DE S1)

REMARQUE : SELON LES RÉPONSES DONNÉES, DES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE AJOUTÉES (OU AJUSTÉES) LORS DU PREMIER INTERROGATOIRE.

S1 : LE NOM DU BAR EST « LE BON TEMPS ».

E4 : QUE PORTAIT JOËLLE COMME SOUS-VÊTEMENTS ET DE QUELLE COULEUR ÉTAIENT-ILS ?

S1 (ROUGISSANT UN PEU) : EUH... SOUTIEN-GORGE ET SLIP ROUGE.

E5 : QUE FAISIEZ VOUS DANS CETTE CABINE TÉLÉPHONIQUE ?

S1 : TRANSIS DE FROID ET HONTEUX, NOUS SOMMES VENUS NOUS RÉFUGIER DANS LE PREMIER LIEU COUVERT.

E6 : ET VOUS AVEZ APPELÉ QUELQU'UN DEPUIS CETTE CABINE ?

S1 (AVEC PLUS D'ASSURANCE) : OUI, LE SAMU, ON ÉTAIT OBLIGÉ D'APPELER UN N° D'URGENCE CAR NOUS N'AVIONS NI ARGENT NI CARTE BANCAIRE.

E7 (RÉAGISSANT) : ET LE SAMU S'EST-IL DÉPLACÉ ?

S1 : NON CAR NOUS N'ÉTIONS PAS UN CAS D'URGENCE ; EN REVANCHE, À NOTRE DEMANDE ILS ONT DÙ APPELER MON ONCLE POUR VENIR NOUS CHERCHER.

E8 : ÉTIEZ-VOUS DANS LA CABINE DEPUIS LONGTEMPS ?

S1 : EUH... TOUT EST UN PEU CONFUS, VOUS SAVEZ, ON AVAIT EU...

E8 (RELANCE) : BON, FAISAIT-IL NUIT QUAND VOUS ÊTES RENTRÉS DANS LA CABINE ?

S1 : JE CROIS QUE OUI.

5

6

À L'HEURE DU CRIME...
OÙ ÉTIEZ-VOUS ?

ALIBI

À UN PROCÈS

02h

03h

CHEZ LE PSY

PHASE 4 : SECOND INTERROGATOIRE

MJ RAMÈNE SZ AUPRÈS DES ENQUÊTEURS.

POUR DES RAISONS ÉVIDENTES, LES ENQUÊTEURS DOIVENT POSER EXACTEMENT LES MÊMES QUESTIONS AU SECOND SUSPECT. ILS NE PEUVENT PLUS AJOUTER OU AJUSTER DES QUESTIONS.

MJ : JOËLLE (SZ), POUVEZ-VOUS NOUS DIRE OÙ VOUS ÉTIEZ SAMEDI DERNIER, VERS 8H ?

SZ : DANS UNE CABINE TÉLÉPHONIQUE EN SOUS-VÊTEMENTS !

MJ : AH OUI ? LES ENQUÊTEURS ICI PRÉSENTS AIMERAIENT VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS À CE SUIET...

EL : POUVEZ-VOUS PRÉCISER OÙ SE SITUE CETTE CABINE ?

SZ : C'EST CELLE AU COIN DE LA RUE ST-DENIS À PARIS

EZ : COMMENT AVEZ-VOUS ATTERRI LÀ ?

SZ : ON A TOUT PERDU À UNE PARTIE DE POKER, PUIS TOUS NOS VÊTEMENTS À UNE PARTIE DE STRIP POKER DANS UN BAR.

ES : DANS QUEL BAR ÉTIEZ-VOUS ?

SZ : UN BAR QUI S'APPELLE « AU BON TEMPS »

EY : QUE PORTIEZ VOUS COMME SOUS-VÊTEMENTS ET DE QUELLE COULEUR ÉTAIENT-ILS ?

REMARQUE : LES QUESTIONS SUR LES TENUES VESTIMENTAIRES N'ONT PAS À ÊTRE POSÉES SI ELLES N'ONT PAS DE LIEN DIRECT AVEC LE CRIME OU L'ALIBI.

SZ : EUH... ON AVAIT BU JE NE M'EN SOUVIENS PLUS TRÈS BIEN. ROUGE JE CROIS ET EUH... J'AVAIS UN BODY.

ES : QUE FAISIEZ VOUS DANS CETTE CABINE TÉLÉPHONIQUE ?

SZ : NOUS ÉTIONS GÊLÉS, NOUS SOMMES VÉNUS NOUS Y ABRITER.

EO : ET VOUS AVEZ APPELÉ QUELQU'UN DEPUIS CETTE CABINE ?

SZ (AVEC PLUS D'ASSURANCE) : OUI, LE SAMU CAR NOUS NAVIONS PLUS D'ARGENT POUR APPELER UN AUTRE N° QU'UN N° D'URGENCE.

7

EZ : ET LE SAMU S'EST-IL DÉPLACÉ ?

SZ : NON, ILS N'ONT PAS VOULU, NOUS N'ÉTIONS PAS MALADES ; MAIS ILS DEVAIENT APPELER L'ONCLE DE MAXIME POUR VENIR NOUS CHERCHER.

EO : ÉTIEZ-VOUS DANS LA CABINE DEPUIS LONGTEMPS ?

SZ : EUH...DEPUIS LA FERMETURE DU BAR.

EO (RELANCE) : C'EST-À-DIRE ?

SZ : C'EST FLOU... ON AVAIT BU ! ET PUIS JE N'AI JAMAIS DE MONTRE ; CE DEVAIT ÊTRE L'HEURE DE FERMETURE OBLIGATOIRE, VERS 4-5H.

PHASE 5 : VERDICT

TOUS LES JURÉS AVEC LE MJ DONNENT LEURS SENTIMENTS ET LE MJ REND SES CONCLUSIONS ET SON VERDICT : DANS LE CAS PRÉSENT, LES SUSPECTS ONT L'AIR COUPABLE, TOUT D'ABORD CONCERNANT LES SOUS-VÊTEMENTS DE JOËLLE :

- UN HOMME QUI NE SE SOUVIENT PAS DES SOUS-VÊTEMENTS D'UNE FEMME DÉSHABILLÉE PENDANT DES HEURES À SES CÔTÉS, C'EST LOUCHE !

- UNE FEMME QUI NE SE RAPPELLE PLUS COMMENT ELLE ÉTAIT « DÉSHABILLÉE » PENDANT DES HEURES TOUT PROCHE DE MAXIME, C'EST LOUCHE !

LE FAIT QUE LES RÉPONSES SONT DIFFÉRENTES ENTRAÎNE AUTOMATIQUEMENT UNE PRÉSUMPTION DE CULPABILITÉ.

DAUTRE PART, NE PLUS SE SOUVENIR DU TEMPS QU'ILS ONT PASSÉ DANS LA CABINE, C'EST TRÈS BIZARRE. PASSER UNE DEMI-HEURE OU 4 H DANS UNE CABINE TÉLÉPHONIQUE QUASI TOUT NUS, ÇA MARQUE !

MJ : JE PENSE QUE LES TRACES DE SANG DU CRIME ONT OBLIGÉ LES SUSPECTS À SE DÉBARRASSER DE LEURS AFFAIRES. LEURS RÉPONSES CONTENIENENT DES ERREURS ASSEZ GRAVES POUR QUE L'ON DÉCLARE LES SUSPECTS « COUPABLES » DU CRIME !

LES ENQUÊTEURS DÉCLARERONT-ILS JOËLLE ET MAXIME COUPABLES ? EN CAS D'ÉGALITÉ, C'EST LE MJ QUI PRENDRA LA DÉCISION FINALE.

8

À L'HEURE DU CRIME...
OÙ ÉTIEZ-VOUS ?

ALIBI

DANS DES TOILETTES
PUBLIQUES

11H

DANS UN SALON
DE MASSAGE

10H